

Le 27 mars 2015

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
11^e étage, édifice Ferguson
77, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 2T5

Madame, Monsieur,

La présente est soumise au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) de l'Ontario par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

À propos de l'ICA

Les actuaires sont des professionnels du monde des affaires qui appliquent les mathématiques aux problèmes financiers assortis d'un degré d'incertitude sur un horizon à long terme. Ils font appel à leurs connaissances spécialisées en mathématique financière, en statistique et en théorie du risque afin de résoudre les problèmes spécifiques :

- Des sociétés d'assurance (vie et IARD);
- Des régimes de retraite et d'assurance-maladie;
- Des organismes de réglementation;
- Des programmes sociaux;
- Des particuliers.

L'ICA, en collaboration avec d'autres associations actuarielles nord-américaines, s'emploie à élaborer un Indice Climatique Actuariel¹, qui procurera aux gouvernements et aux citoyens de l'information fondée sur des faits à propos de l'évolution des impacts liés aux changements climatiques. Nous serions ravis de discuter de notre Indice Climatique Actuariel et de nos plans à ce sujet avec le personnel du MEACC.

Le document de consultation² et notre orientation

Nous comprenons que le processus de consultation du MEACC vise à recueillir des suggestions pour éclairer l'élaboration d'une stratégie exhaustive qui aidera les ontariens à s'adapter aux changements climatiques et à atteindre les objectifs d'atténuation suivants :

¹ Voir le rapport intitulé *Déterminer les répercussions du changement climatique sur le risque d'assurance et la communauté mondiale – Phase I : Principaux indicateurs*, publié en novembre 2012.
<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2012/212091f.pdf>

² http://www.downloads.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/er/documents/2015/fr/012-3452.pdf

- Une réduction des émissions de 15 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020;
- Une réduction des émissions de 80 % d'ici 2050;
- L'atteinte de la neutralité carbone d'ici la fin du siècle.

Le document de consultation énonce cinq grands thèmes : les connaissances traditionnelles, les actions dans les secteurs clés, la tarification du carbone, les communautés et le milieu bâti, et la science et la technologie.

Nous avons choisi de formuler des commentaires à propos de deux thèmes :

1. La tarification du carbone;
2. L'évaluation des risques liés à la conception et à la remise en état de l'infrastructure.

1. La tarification du carbone

Nous sommes d'avis que les caractéristiques suivantes doivent être prises en compte quelle que soit l'approche adoptée :

- *Efficacité* – L'approche de la tarification du carbone choisie doit être conçue et mise en œuvre d'une manière qui permette réellement d'atteindre les cibles de réduction des émissions de l'Ontario;
- *Équité* – Les prix doivent être établis de façon équitable, particulièrement à l'égard des personnes et des travailleurs à faible revenu, et tenir compte des réalités régionales, telles que celles des populations rurales;
- *Simplicité* – Les prix doivent être clairs, faciles à mettre en œuvre et simples à gérer;
- *Prévisibilité* – Les prix doivent être prévisibles sur un horizon pluriannuel et être établis en fonction d'une amélioration continue, en se resserrant progressivement au fil du temps;
- *Transparence* – Une surveillance claire doit être effectuée, et des comptes rendus doivent être présentés concernant les progrès réalisés à l'égard des cibles de réduction des émissions, la façon dont la tarification du carbone génère des revenus et la façon dont ces revenus sont utilisés.

2. L'évaluation des risques liés à la conception et à la remise en état de l'infrastructure

Comme il est mentionné à la page 4 du document de consultation, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a souligné dans son dossier documentaire *Assurances de dommages au Canada 2014* que le coût des sinistres assurés « liés à des phénomènes climatiques extrêmes a fait plus que doubler tous les cinq à dix ans depuis les années 1980 ». Compte tenu de cette situation et du fait que les méthodologies et les données traditionnelles que les actuaires utilisent pour établir la tarification des protections d'assurance pour les dommages causés par l'eau doivent maintenant être complétées par des données et analyses supplémentaires, l'ICA a publié un document de recherche intitulé *Le risque de dommages causés par l'eau et la tarification de l'assurance des biens au Canada*³.

³ <http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2014/214020f.pdf>

Ce document recense les facteurs qui présentent un défi pour la capacité des actuaires à gérer les risques de dommages causés par l'eau. Il énonce également six pratiques qui amélioreraient la compréhension qu'ont les actuaires de ces risques. L'une de ces pratiques, qui concerne notamment la disponibilité de données relatives à l'environnement local, aiderait les collectivités de l'Ontario à déterminer leurs vulnérabilités et leurs risques locaux.

Le document de recherche stipule ce qui suit :

« Les données utiles relatives à l'environnement local pourraient inclure les données sur les infrastructures soutenant le bien assuré, telles que l'âge, le diamètre et le matériau de construction des conduites menant à l'habitation. La collaboration du secteur des assurances IARD [*incendie, accidents et risques divers*] avec l'État pourrait faciliter la collecte des données externes, ce qui constituerait une initiative importante permettant d'améliorer les bonnes pratiques en matière de données.

Le CCAP [*Climate Change Adaptation Project (Canada)*]⁴ a discuté de la nécessité pour les administrations publiques de tout ordre de soutenir la production de meilleures données [traduction] :

Les administrations publiques peuvent servir les Canadiens en travaillant en collaboration avec les sociétés d'assurance à la production d'information pertinente pour pouvoir mieux anticiper le risque que des phénomènes météorologiques causent de graves dommages aux habitations et aux entreprises. En l'absence de cette information, les assureurs font face à une asymétrie de l'information lorsqu'ils cherchent à établir un juste prix pour le risque lié aux changements climatiques. Il s'agit de données locales et détaillées sur les phénomènes météorologiques violents survenus par le passé, ce qui comprend les fortes pluies, les vents violents – dont les ouragans et les tornades –, les tempêtes hivernales, les inondations et les incendies de végétation. Pour pouvoir anticiper le risque de dommages, il faut aussi des données fiables concernant l'état des infrastructures publiques, de même que de l'information socioéconomique. Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Infrastructure Canada, Statistique Canada et d'autres organismes sont en mesure d'améliorer l'information disponible⁵.

Entre autres données utiles relatives à l'environnement local, mentionnons des données météorologiques et topologiques [...]. »

Les actuaires n'ont pas accès à beaucoup des données susmentionnées. Si de telles données étaient disponibles, les actuaires pourraient travailler en partenariat avec les collectivités de l'Ontario afin de mieux comprendre les vulnérabilités et les risques locaux.

⁴ Feltmate, Blair (Ph.D.), et Thistlewaite, Jason (Ph.D.). *Climate Change Adaptation: A Priorities Plan for Canada. Report of the Climate Change Adaptation Project (Canada)*, mai 2013, p. vi.

<http://bit.ly/19TZMEc>.

⁵ *Ibid*, p. 25.

Un exemple de partenariat potentiel est l’Outil d’évaluation du risque pour les municipalités (OÉRM), mis en œuvre par le BAC en partenariat avec les municipalités à travers le Canada. Dans un extrait du document de recherche, le BAC explique que l’OÉRM est un outil Web :

« [...] qui permettra aux municipalités, et éventuellement aux assureurs, d’évaluer l’impact des conditions météorologiques particulièrement mauvaises sur les systèmes de drainage urbains, en indiquant le degré de risque relatif des zones à risque. L’OÉRM repose sur des données relatives à l’état actuel des infrastructures, à la sinistralité et aux changements climatiques, de même que sur des projections futures, l’objectif étant de [traduction] “prévoir et indiquer avec une grande précision la probabilité d’une défaillance des infrastructures dans un quartier d’une ville”⁶.

L’OÉRM regroupe des données sur l’état actuel des infrastructures et sur la façon dont celles-ci seront touchées par les événements climatiques à venir, afin de produire une carte des risques qui indique les points faibles possibles des infrastructures municipales. »

L’ICA recommande que l’Ontario assume un rôle de leader pour rassembler les différentes parties prenantes afin d’élaborer les données statistiques et les techniques de projection nécessaires pour mieux estimer les coûts futurs. C’est là un domaine que les actuaires connaissent bien. L’ICA espère donc avoir l’occasion d’apporter une contribution importante en participant à un éventuel comité directeur chargé de cette mission.

Nous vous remercions de nous donner l’occasion de formuler nos commentaires à propos de la stratégie de l’Ontario en matière de changement climatique; nous serions heureux de discuter avec des représentants du ministère de toute question abordée dans la présente.

Je vous prie d’agréer l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l’ICA,

A handwritten signature in black ink that reads "Jacques Tremblay". The signature is written in a cursive style with a prominent horizontal stroke at the top.

Jacques Tremblay, FICA

⁶ Bureau d’assurance du Canada. « Outil d’évaluation du risque pour les municipalités » (consulté le 15 août 2013). <http://www.ibc.ca/nb/disaster/water/municipal-risk-assessment-tool>